

226C1439
AV541

3 septembre 2026

Déclaration des achats et des ventes effectués pendant une offre publique¹
(article 231-46 du règlement général)

**IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT,
LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.**

EXAIL TECHNOLOGIES

(Euronext Paris)

Opérateur	Nature et date de l'opération	Titres concernés	Cours (€)	Nombre total de titres possédés à l'issue de la transaction
BlackRock, Inc.	achat le 01/09/2026	944 actions	124,20	215 141 actions et droits de vote*****/*****
	vente le 01/09/2026	166 actions	124,20	
	prêt – mise en place le 01/09/2026	29 504 actions	-	
	prêt – retour le 01/09/2026	966 actions	-	
	transfert de garantie in* le 01/09/2026	14 981 actions	-	
	achat le 02/09/2026	40 actions	124,30	251 484 actions et droits de vote*****/*****
	vente le 02/09/2026	166 actions	124,30	
	prêt – retour le 02/09/2026	39 579 actions	-	
	transfert d'actifs in** le 02/09/2026	180 actions	124,13	
	transfert d'actifs out*** le 02/09/2026	282 actions	124,13	
	transfert de garantie out**** le 02/09/2026	3 008 actions	-	
		code FR0000062671		

* Le transfert de garantie in est une garantie financière reçue par BlackRock qui vise à réduire le risque de contrepartie.

** Le transfert d'actifs in résulte notamment du transfert par un client d'un portefeuille d'actifs à BlackRock.

*** Le transfert d'actifs out résulte notamment du transfert par BlackRock d'un portefeuille d'actifs d'un client à un autre gestionnaire.

**** Le transfert de garantie out est une garantie financière donnée par BlackRock qui vise à réduire le risque de contrepartie.

***** En ce compris 2 935 actions EXAIL TECHNOLOGIES pour lesquelles les clients ont conservé l'exercice des droits de vote.

***** Il est rappelé que la société BlackRock, Inc. détient par ailleurs une position longue de 590 423 « *contract for differences* » (CFD) à règlement en espèce, portant sur autant d'actions EXAIL TECHNOLOGIES, sans échéance (cf. D&I 226C1209 du 4 août 2026).

¹ Période de préoffre (cf. D&I 226C0991 du 6 juillet 2026).